



MAUBRAY

« JE N'EN PEUX PLUS DES TIRS DES CHASSEURS, DES CRIS, ETC. »

Des habitants du village de Maubray (dans l'entité d'Antoing) se plaignent de l'affluence des chasseurs : les cris, les tirs, les camionnettes qui affluent... Chaque dimanche, ils ont le sentiment d'être envahis et envisagent de lancer une pétition. Plusieurs plaintes ont également été déposées.

SARAH COURCELLE

Il y a plusieurs, dans le village, à en avoir assez de l'affluence des chasseurs le dimanche. « Je ne sais même pas s'il y a encore une saison de la chasse », témoigne Coline Isenguerre qui habite Maubray depuis plusieurs années. « J'ai l'impression que cela n'en finit plus ».

La jeune femme a choisi de s'installer à la campagne pour bénéficier d'un grand terrain pour ses animaux et de calme. Mais depuis quelque temps, l'image ne correspond plus vraiment à la carte postale. « Derrière chez moi, il y a deux étangs et les chasseurs s'y rendent pour les canards. Bien sûr, il s'agit d'un terrain privé. Mais j'entends les tirs incessants, les cris, les volatiles qui retombent sur le sol, fauchés en plein vol et attirés sur place par d'autres, qui servent d'appât. Honnêtement, c'est atroce », explique la Maubraysienne. « Mes chiens ont une frousse bleue. Le plus petit n'ose même plus sortir. Sans parler de toutes les camionnettes qui débarquent dans la rue et, le soir, du butin que les chasseurs étalent. Ce n'est vrai-

ment pas agréable ».

«DANGEREUX POUR LA CIRCULATION»

Certains de ses voisins se plaignent également de cette « invasion » : « Le problème, c'est que les chasseurs frôlent certaines habitations », ajoute Coline. « Un habitant a retrouvé des plombs dans sa gouttière. Un piège à renard a été retrouvé dans le bosquet, à proximité de chez nous : un endroit où tout le monde peut se balader. Un chat avait même la patte coincée dedans. Des passants ont réussi à le libérer, mais le chat s'est enfui sans qu'on sache s'il allait bien ».

Elle poursuit : « Je comprends la chasse quand il s'agit de réguler certaines populations. Mais là, on est sur du loisir, sur des animaux qui ont été relâchés dans le but d'être tués ensuite, ils n'ont même pas peur des humains et se font abattre, c'est horrible », précise Coline. D'autres habitants font aussi état de chevreuils qui surgissent sur la route afin d'échapper aux battues. « Un automobiliste en a évité un de peu, ce week-end, près du rond-point de Your Nature »,

précise Faustine Menet, une autre habitante de Maubray. « C'est donc également dangereux pour la sécurité routière. Le conducteur a dû piller pour l'éviter ».

«BEAUCOUP DE GENS SE TAISENT»

Elle-même a rebroussé chemin lors de sa balade dominicale avec son chien : « On se promène souvent le long du canal et les tirs nous paraissaient très proches. Mon chien qui adore cet endroit d'habitude ne voulait plus avancer. Moi-même, je n'étais pas rassurée. Une balle perdue, cela peut arriver », témoigne la jeune femme. « C'était pourtant en milieu d'après-midi, à un moment où les gens se baladent. Les chasseurs se trouvaient dans un champ, à deux pas... J'avoue que ça me met en colère, des pratiques comme celles-là. Les nuisances sonores sont là, les répercussions pour les autres animaux et les humains aussi. Ça me révolte ! Ce n'est pas une chasse pratiquée pour réguler quoi que ce soit, mais juste pour du loisir ».

La Maubraysienne a d'ailleurs porté plainte auprès de la police : « Ils m'ont dit que je

n'étais pas la seule », ajoute Faustine. « J'ai aussi trouvé un site sur lequel on peut signaler les pratiques de la chasse qui dérogent aux règles : il s'ap-



« Un habitant a retrouvé des plombs dans sa gouttière. Un chat a été coincé dans piège à renard »

Coline Isenguerre
HABITANTE DE MAUBRAY

pelle Stop aux dérives de la chasse. J'encourage tout le monde à répercuter les faits dont ils sont les témoins ». La jeune femme, suivie par plusieurs autres habitants, envisage également de lancer une pétition. « Je sais que le sujet n'est pas facile et est controversé, mais je sais aussi que la chasse dérange beaucoup de gens sans qu'ils osent forcément le dire. Il est temps de se mobiliser ». ■



Coline et Faustine aimeraient retrouver la tranquillité de leur village. © D.R.

« LA CHASSE EST UN ACTE NÉCESSAIRE ! »

Interrogé sur les problématiques de Maubray, Fabrice Breyne du DNF (Département Nature et Forêt) tient à préciser les choses : « La chasse est un acte nécessaire, il faut le rappeler. Elle permet de réguler les espèces devenues invasives comme les sangliers qui pourraient tout détruire, sans contrôle ». Pour les canards, les conditions sont un peu différentes : « La saison arrive bientôt à son terme. L'utilisation d'appelants vivants (NDLR : animaux captifs qui en attirent d'autres) n'est pas interdite dans certains cas. En fait, les chasseurs sont dans leur droit. Ils paient un droit de chasse et respectent la législation en vigueur ».

Parmi les règles imposées, une distance de 200 mètres doit être ménagée jusqu'aux premières habitations « et il est interdit de tirer en direction des maisons », ajoute le responsable DNF. « Si des plombs ont été retrouvés dans une gouttière, c'est aussi peut-être parce qu'ils sont retombés après un tir à la verticale. Les pièges non plus ne sont pas tous interdits : le collet peut être utilisé avec arrêtoir pour relâcher certaines prises sans dommage. Il faut par contre le contrôler tous les jours ».

« UNE ACTIVITÉ TRÈS SÛRE »

La législation wallonne relative à la chasse est stricte : « Et j'invite tout le monde à bien la respecter. En cas de chasse au gros gibier, des panneaux interdisent aux promeneurs l'accès aux zones de battue. Il est essentiel de les respecter, des

accidents arrivent chaque année. Pour le petit gibier, par contre, la puissance est moindre et le risque aussi ».

Quant à l'exposition du butin, elle fait partie, selon le responsable, des obligations. « C'est ce qu'on appelle le tableau de chasse. Il dresse l'inventaire des espèces tirées et assure une gestion raisonnée du secteur. Vous ne verrez d'ailleurs jamais les photos sur les réseaux sociaux, il ne s'agit pas de se vanter de ses captures, mais de contrôler ce qui a été pris ».

De son côté, le porte-parole du Royal Saint-Hubert Club de Belgique assure comprendre les « non-chasseurs » : « Nous respectons bien évidemment le fait que la chasse leur déplaie. Le bruit d'une arme à feu peut déranger ou faire peur, c'est une réalité. Des modérateurs de son existent, mais sont interdits en Belgique », explique Benoît Petit. « La vue de chasseurs peut également déranger ou faire peur, nous en avons conscience. Cela peut être considéré par certains comme une nuisance. Mais la chasse est, en tout cas, une des activités les plus contrôlées, bien plus que la conduite en voiture par exemple. Environ une fois sur deux, les chasseurs doivent montrer le permis nécessaire. D'ailleurs, à la moindre infraction, ce permis leur est retiré. Pour l'obtenir, ils doivent présenter des examens théoriques et pratiques rigoureux. Le respect des règles de sécurité en constitue évidemment la propriété. La chasse peut déplaire à certains, mais elle est vraiment très sûre en Belgique ». ■